Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212201768-20251125-2025_09_AG1-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 19 novembre 2025	*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre* Le Conseil municipal de la Commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de ***M. BRIEND Stéphane, Maire*** **Présents** : S BRIEND - G JEHANNO - M HAICAULT -O COLLIOU - K SOYEZ - G DARCEL - O MORIN - C LEBRAS (arrivée à 19h11) - B FAURE (arrivé à 19h20) - L LUCAS - JM GRABOWSKI - C REUX - Y MARIETTE (arrivé à 19h06) N BILLAUD (arrivé à 19h05) - J COLLEU - G JÉGU - E LANDIN - MA BOURSEUL - A KERBOULL - Y REDON - S DUVAL THOMAS - M MORIN - Y GILLET - K PRAT **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - S FANIC donne pouvoir à A KERBOULL - G COLLET donne pouvoir à O COLLIOU - C LE MOUAL donne pouvoir à MA BOURSEUL - K QUINTIN donne pouvoir à Stéphane BRIEND - E. BURON donne pouvoir à G JEHANNO (jusqu'à son arrivée) Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - MA BOURSEUL a été élu secrétaire de séance. Ouverture de séance à 19h

Délibération n°2025 – 09 – AG 1

ÉLECTIONS MUNICIPALES : CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION DES SALLES

Présentation :

Dans le cadre des campagnes électorales, il est proposé de mettre à disposition à titre gracieux la salle des Coteaux, la salle Louis Guilloux et la maison des associations à tout candidat qui en fera la demande, sous réserve de disponibilité. Cette disposition ne s'appliquera que pour les réunions publiques, pour 2 utilisations par salle maximum, pour chaque candidat, entre le 1er février et le 13 mars 2026.

Pour les réunions de travail, il est proposé que la salle Louis Guilloux et la maison des associations soient mises à disposition à titre gracieux, du lundi au jeudi.

Les demandes seront à formuler auprès du service et formalisées dans une convention de mise à disposition des salles à titre gratuit.

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- AUTORISE la mise à disposition à titre gracieux pour des réunions publiques de la salle des Coteaux, la salle Louis Guilloux et la maison des associations, à tout candidat qui en fera la demande entre le 1er février et le 13 mars 2026 *(2 utilisations/salle, selon modalités de mise à disposition et sous réserve de disponibilité)*,

- AUTORISER la mise à disposition à titre gracieux de la salle Louis Guilloux et la maison des associations pour les réunions de travail, du lundi au jeudi.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plédran, le 27 novembre 2025

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN
CÔTES D'ARMOR